

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2011**

**Nombre de conseillers**  
**exercice : 18**  
**présents : 14**  
**pouvoirs : 3**  
**votants : 17**

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P ; Mme DEBRÉ B. ; M. NICOLAS J. ; M. WINTERSTEIN M. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. LORRETTE D. ; M. SARATI P. ; M. PEQUIGNOT F.

**Absents excusés** :M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à M. BARBA A.) ; Mme LALEU N. (Procuration de vote à Mme LECAQUE H.) ; M. QUETEL J-L (Procuration de vote à M. RENAULD Ph.)

**Etait absent** : M. TERZIC D.

Secrétaire de séance : Mme JACQUEMOT S., 1<sup>ère</sup> Adjointe

**PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DÉLIBÉRATION :**

- Jumelage : demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Autorisation d'ester en justice****01/2011**

Le Conseil Municipal de Novéant-sur-Moselle, représenté par son Maire, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à mandater la SCP HEMZELEC & DAVIDSON, avocats au Barreau de Metz, 6 rue des Compagnons 57070 METZ aux fins de défendre en justice et de représenter la Commune devant le Tribunal de Grande Instance de METZ à toutes les audiences relatives à l'affaire contre Monsieur Raymond GAMEL ainsi qu'à tous autres accedits.

**Certification de la Gestion Durable de la Forêt Communale****02/2011**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Politique de la Qualité de la Gestion Durable définie par PEFC Lorraine et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- De signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain en vigueur,
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- D'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, il s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC Lorraine,
- De s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune
- De signaler toute modification concernant la forêt de la Commune,
- De s'engager à honorer une cotisation annuelle.

**Subvention aux associations****03/2011**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations étudié par la commission vie associative et présenté par le Maire.

Les subventions exceptionnelles sollicitées par l'Association 12°5 AOC d'un montant de 500 € pour l'organisation de leurs différentes manifestations, le Comité des Fêtes d'un montant de 200 € pour l'organisation de la course à pieds « L'Allo-Claire », sont acceptées à l'unanimité.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2011.

Enfin, l'Adjointe chargée de la vie associative précise que le versement des subventions sera conditionné à la présentation du rapport moral et financier 2010 de chaque association.

**Octroi de subventions****04/2011**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- S.O.S. Amitié la somme de 30 €
- La pédiatrie Enchantée la somme de 30 €.

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2011**

**Jumelage : demande de subvention à la Région****05/2011**

Suite à l'accueil d'une trentaine de Suédois à Novéant-sur-Moselle, l'opération de jumelage avec les communes de Ersnäs, Antnäs, Alvik dans le comté de Norbotten se poursuit avec une prochaine visite de la délégation communale en Suède du 31 juillet au 06 août 2011. C'est ainsi que 44 Novéantais feront partie de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter la Région Lorraine, au titre des accords de coopération entre la Lorraine et les Comtés de Norbotten et Västerbotten, pour une participation aux frais de transport de cette délégation.

Le coût estimatif se décompose comme suit :

- frais de transport :	14 000 €
- frais de communication :	1 000 €
- TOTAL :	15 000 €

Financés comme suit :

- Participation Région Lorraine :	5 000 €
- Commission européenne	3 850 €
- Participants	5 150 €
- Fonds propres :	1 000 €

La séance est close à 21 heures 30.  
Délibérations n° 01/2011 à 05/2011

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUETEL	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 <sup>ème</sup> Adjointe		Noëlle LALEU	EXCUSÉE
Philippe RENAULD, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		Patrick SARATI	
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	
Didier HUTTAUX	EXCUSÉ	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT		Dragan TERZIC	ABSENT

